



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 15/07/2026

ID : 081-218101632-20260708-2026_DEL96-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 JUILLET 2026

2026 / 05 / 17

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 2 JUILLET 2026

Date d'Affichage : 2 JUILLET 2026

Secrétaire de Séance : Dolorès ISSA

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian, HUGONNET Odile.

Étaient représentés :

ARMÉRO Séverine par ESTRABAUD Josiane
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
BAILOT Cédric par David SENEGATS
ILISESCU Razvan par ASSEMAT Christophe

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Aide à la rénovation de façades, vitrines et menuiseries

Rapporteur : Christophe MARTIN

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 29 juin 2022 mettant en place un nouveau système d'aide à la rénovation de façades, menuiseries/ferronneries, zinguerie, devantures commerciales, toitures (*uniquement sur Hautpoul*) à

compter du 1^{er} Janvier 2023 et instaurant un dispositif exceptionnel concernant les immeubles donnant sur la rivière l'Arnette, un nouveau périmètre identique à celui du futur Site Patrimonial Remarquable et un nouveau règlement ;

VU l'avis favorable de la commission DIA/Façades pour l'ensemble des dossiers instruits depuis le dernier Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 1^{er} Juillet 2026 ;

DECIDE après en avoir délibéré,

- d'accorder l'aide financière indiquée ci-après aux personnes dont le nom suit :

- Mme VICENTE Régine (menuiseries)	406,53 €
- SCi L2DS Immo – M. Charles SCIBERRAS gérant (menuiseries)	15.000,00 €
- M. Jean-Marie TINCHANT (façade)	2.381,85 €
Sous-total	17.788,38 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

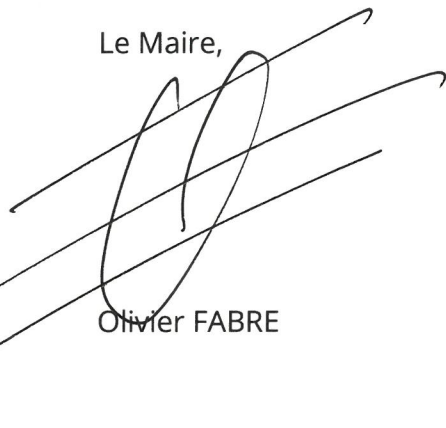
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Dolorès ISSA



Olivier FABRE



*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.